

obligations envers le public, lesquelles s'élèvent actuellement à \$3,217,000,000, l'augmentation du capital employé par la banque a été relativement faible pendant le cours des quarante dernières années et le nombre des banques a diminué. Supposons, maintenant que notre pays prospère autant pendant les prochains vingt ans qu'il l'a fait au cours des derniers vingt ans, et vous voyez combien phénoménale est cette augmentation—le passif envers le public est passé de \$800,000,000 à \$3,200,000,000, c'est-à-dire qu'il a quadruplé—êtes-vous d'avis avec l'expérience que vous avez acquise que le mécanisme actuel des banques, sans un institution telle qu'une banque de réserve fédérale, suffirait à faire face à ces opérations dans l'avenir?—R. Si vous voulez bien ne pas mêler à votre question l'aide qui proviendrait de la banque de réserve fédérale, je serai mieux à même d'y répondre.

Q. Ne vous en occupez pas alors.—R. Je crois que le capital bancaire serait suffisant, ou il serait nécessairement augmenté. Je sais que le capital des banques anglaises à l'heure actuelle est plus faible à l'égard de leur passif que celui des banques canadiennes. Je ne dirai pas que nous ne serons pas obligés d'augmenter notre capital si nos opérations quadruplent, mais le fait est que la nécessité ne s'en est pas fait sentir au cours de la dernière augmentation quadruple.

Q. Ne pensez-vous pas qu'au cas où les opérations subiraient encore une autre augmentation, comme j'en ai indiqué une ici, il serait désirable d'augmenter le capital?—R. Je ne dirais pas cela.

Q. Pensez-vous qu'on pourrait profiter ou que l'on profiterait plus amplement de la Loi des finances et des avantages qu'elle procure à l'heure actuelle aux banques, au cas où les affaires se développeraient?—R. Comme je l'ai dit auparavant, vous pouvez juger l'avenir aussi bien que moi-même, monsieur Ladner, mais personnellement, je ne suis pas d'avis qu'on s'en servirait beaucoup plus.

Q. En basant nos pronostics du développement futur sur le passé, c'est la seule indication que vous avez?—R. Je pensais justement que bien que le commerce des Etats-Unis se soit grandement développé, les banques se servent de moins en moins de la banque de réserve fédérale comme moyen de nouvel escompte.

Q. Mais cela est dû à l'accumulation de la richesse et des capitaux, n'est-ce pas?—R. Je ne sais pas à quoi c'est dû. Si la situation est la même que celle que vous semblez me décrire, cependant, l'utilisation de la banque de réserve fédérale s'amointrit.

L'hon. M. STEVENS: Les banques s'y sont habituées.  
Le TÉMOIN: Elles s'y sont habituées et elles n'en ont plus autant besoin.

*M. Ladner:*

Q. A ce sujet, vous ne diriez pas que la banque de réserve fédérale des Etats-Unis n'a pas aidé énormément les citoyens de ce pays?—R. Je prétends que les conditions diffèrent entièrement.

Q. Elle a eu son utilité?—R. Oui, sans doute.

Q. Et cette nécessité aux Etats-Unis se fait sentir maintenant comme auparavant?—R. Oui, en tant qu'il s'agit de leur système.

*M. Woodsworth:*

Q. Pour ce qui est des Etats-Unis, ce n'est pas un jouet, n'est-ce pas?—R. Non, mais l'usage que l'on en fait pour les fins de réescompte est plus ou moins un jouet.

*M. Ladner:*

Q. Au Canada, en vertu des dispositions de la Loi des finances, les banques considèrent le gouvernement comme une banque de réescompte, n'est-ce pas?—R. Oui.